

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 16 août 2016
à 20 heures 30
Séance Publique

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 16 août 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

Présents :

M. Jean-Pierre INGLES. Mme Françoise MARTIN. M. Jean-Louis BRUNET. Mme Joëlle GARCIA. Mme Nadine SAIGNOL. M. Jean-Pierre BASSO. M. Alain FABRE.

Absents Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BAILLY (procuration à Mme Françoise MARTIN).

Mr Jacky COLL (procuration à Mr Jean-Pierre ABEL).

Mr Serge ROSSELL (procuration à Mr Jean-Pierre INGLES).

Absents :

Mr André BATAILLE. Mr Jacques CARTIER. Mr Michel DE LA OSA.

Arrivée de Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT (**point 3 - Personnel : Ouverture de postes**).

oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Joëlle GARCIA comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juin 2016

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 21 juin 2016 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - **DECIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 21 juin 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Commande Publique. Travaux de réfection de voirie des rues et travaux de création de trottoirs.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de réfection de voirie des rues (Parking Cimetière, Chemin de Mont-Louis, Rue Ancienne Ecole pour partie, Trottoir RD618 pour partie) et les travaux de création de trois trottoirs - Tranche Conditionnelle (rue du Ruisseau).

L'estimation des travaux est de 83 130.50€HT pour l'ensemble des travaux.

Cette dernière est décomposée de la manière suivante :

Travaux de réfection de voirie des rues :	76 176.08€HT
Travaux de création de trois trottoirs : (tranche conditionnelle)	6 954.42€HT

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été envoyé aux Sociétés suivantes :

- .FLOTATS France à BOURG-MADAME,
- .COLAS à THUIR.
- .SASU ARENY à LES ANGLES.
- .LE FOLL à PERPIGNAN.

Date limite de réception des offres : vendredi 12 août 2016 à 12 heures 00.

Dossiers déposés :

Quatre offres sont parvenues dans les délais. Les offres sont les suivantes :

- 1. SOCIETE FLOTATS FRANCE - 66760 BOURG-MADAME -**
70 812.62€HT soit 84 975.14€TTC.
- 2. SOCIETE COLAS - 66300 THUIR -**
66 830.55€HT soit 80 196.66€TTC.
- 3. SOCIETE ARENY - 66210 LES ANGLES -**
64 571.30€HT soit 77 485.56€TTC.
- 4. SOCIETE LE FOLL - 66000 PERPIGNAN -**
70 972.90€HT soit 85 167.48€TTC.

Le mardi 16 août 2016 à 10 heures 00, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à la consultation lancée le 22 juillet 2016.

Les membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ont procédé à l'examen et à l'analyse détaillée de chaque offre présentée.

A l'issue de cette analyse, il a été noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

.Prix des prestations :	60%
.Valeur technique	40%

Attribution du marché :

Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de SASU ARENY.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer :

les travaux de réfection de voirie des rues pour un montant de **58 976.90€HT**
soit 70 772.28€TTC.

les travaux de création de trois trottoirs (tranche conditionnelle) - **RUE DU RUISSEAU** -
pour un montant de **5 594.40€HT** **soit 6 713.28€TTC.**

soit un montant global de 64 571.30€HT -77 485.56€TTC
à SASU ARENY.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ses décisions et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2016.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

DECIDE d'entériner les décisions de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement.

2. Finances.

➔ Budget Eau. Décision modificative n°1.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin de modifier le Budget Eau 2016 suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
673	F	D	Titres annulés exercice antérieur	+ 1 169.00€
758	F	R	Produits de gestion courante	+ 1 169.00€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour effectuer la décision modificative n°1 sur le Budget Eau 2016.

➔ Convention subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 000€ à l'Association Ski Club Bolquère/Pyrénées 2000.

La Commune apporte son soutien afin que cette Association puisse réaliser les différentes activités organisées durant l'année 2016 à savoir :

- Grand Prix Raymonds,
- Grand Prix Durand,
- Grand prix international citoyen (FIS),

- Championnat de l'Hérault,
- Finale de l'écureuil d'Or.

Cependant, selon l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et le décret du 06 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit lorsque cette subvention annuelle dépasse le seuil de 23 000€, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Aussi, Monsieur le Maire propose de passer une convention entre la Commune de BOLQUERE et l'Association Ski Club BOLQUERE/PYRENEES 2000 qui prend effet au 01 janvier 2016 et arrivera à expiration le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

APPROUVE ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Ski Club BOLQUERE/PYRENEES2000.

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

Arrivée de Madame Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT - Conseillère Municipale.
Examen du point 3 - *Personnel. Ouverture de postes.*

3. *Personnel. Ouverture de postes.*

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de créer trois postes d'Adjoint Technique Contractuel en renfort au Service des Ecoles comme désigné ci-dessous :

.Un poste du 29 Août 2016 au 7 Juillet 2017 à 29/35ème

.Un poste du 29 Août 2016 au 7 Juillet 2017 à 18/35ème

.Un poste du 1^{er} septembre 2016 au 31 Août 2017 à 21/35ème.

Après avoir entendu, Monsieur le Maire, l'Assemblée Délibérante **SE PRONONCE** favorablement quant à l'ouverture de ces postes.

4. *Urbanisme.*

La parole est donnée à Monsieur Jean-Pierre INGLES, Adjoint au Maire, afin de présenter ce point.

➔ *Convention Domaine Public Routier Communal et Départemental dans le cadre de la construction du Centre Technique d'Exploitation de la Route.*

Ce dernier fait part au Conseil Municipal des grandes lignes de la convention à passer entre le Département des Pyrénées-Orientales et la Commune de BOLQUERE.

Celle-ci concerne les mesures annexes à prendre sur le Domaine Public Routier Communal et Départemental dans le cadre de la construction du Centre Technique d'Exploitation de la Route.

Il s'agit de fixer les modalités de desserte par les réseaux publics des parcelles où sera construit le C.T.E.R. de BOLQUERE.

L'accès routier de ce nouveau C.T.E.R. sera aménagé à partir de la Route Départementale 618 et empruntera la voie communale des Artigues sur 200 m.

De plus, le raccordement au réseau d'électricité de la parcelle empruntera la voie communale des Artigues sur 300 m environ.

S'Agissant des travaux, l'ensemble de ceux-ci nécessaires à la desserte de la zone sera pris en charge par la Commune de BOLQUERE qui en assurera la Maîtrise d'Ouvrage.

Le Département participera à ces travaux pour un montant forfaitaire de 60 434.83€HT.

Au vu des données formulées par Monsieur Jean-Pierre INGLES, le Conseil Municipal **SE PRONONCE** - à l'unanimité - favorablement quant à la passation de ladite convention entre le Département des Pyrénées-Orientales et la Commune de BOLQUERE.

➔ *Proposition Centre UDSIS.*

Dans le cadre de la procédure de vente de l'ensemble immobilier cadastré AI-101-106-107-131 sis sur le territoire de la Commune de BOLQUERE, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'UDSIS a confirmé l'accord sur la proposition de prix de vente à 800 000€ dans la mesure où elle se situe précisément dans la fourchette estimative établi par le Service des Domaines en date du 14 mars 2016 et sous réserve de l'accord final favorable de l'organe délibérant de l'UDSIS compétent en la matière.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **VALIDE** cette proposition.

➔ *Lancement procédure d'alignement - rue des Perce-Neige.*

La parole est redonnée à Monsieur Jean-Pierre INGLES, Adjoint au Maire, afin de présenter ce point.

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 112-1 à L 112-7 ;

Vu le code de la Voirie Routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10 ;

Considérant la volonté de poursuivre la continuité de la rue des Perce-Neige permettant l'accès aux parcelles encore non bâties à ce jour,

Considérant les travaux d'aménagement à réaliser pour rendre la rue des Perce Neige carrossable,

Considérant la nécessité de lancer l'enquête préalable à l'élaboration d'un plan d'alignement ;

il est proposé à l'Assemblée :

- d'avoir recours à la procédure d'alignement partiel sur la partie aval de la rue des Perce Neige.

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'Enquête publique en application des articles R 141-4 à R 141-10 du code de la Voirie Routière,
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un Commissaire Enquêteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette enquête.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité - **ACCEPTE** ces propositions.

➔ **Echange de terrains Madame REGARD/COMMUNE DE BOLQUERE.**

Dans le cadre de l'aménagement des parcelles AB 245, AB 244 et AB 246 en parking, entre la Rue de l'Eglise et l'Impasse des Jardins, Madame REGARD-MARANDIN a sollicité un échange de terrain à surface égale entre la parcelle AB 247 (propriété de Madame REGARD-MARANDIN) et la parcelle AB 246 (propriété communale).

Après division, la surface à échanger est de 47ca.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- d'autoriser l'échange de terrain.
- de prendre en charge les frais de géomètre et d'acte afférents à cet échange.
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'échange.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents - **ACCEPTE** ces propositions.

5. Conseil Départemental. Pré-réservation d'actions de la Société d'Economie Mixte Crématiste Catalane.

Le Département des Pyrénées Orientales a porté dès 2005, avec 96 communes, deux associations crématistes et plusieurs acteurs de l'économie sociale, l'ambitieux projet de création d'une Société Mixte pour construire et exploiter un crématorium public.

Après la construction du crématorium public et quelques difficultés rencontrées lors des premières années d'exploitation, la Société d'Economie Mixte Crématiste Catalane a su

trouver depuis deux ans sous la présidence de Mme Toussainte CALABRESE, toute sa place comme acteur unanimement reconnu par tous les professionnels du secteur funéraire.

Le crématorium public de PERPIGNAN est devenu un outil qui répond aux demandes de toutes les Communes et de tous nos concitoyens.

Aujourd'hui de nouvelles dispositions législatives conduisent le Département à céder avant le 31 Décembre 2016 aux Communes actionnaires plus des deux tiers des actions qu'il détient dans le capital de la Société d'Economie Mixte Crématiste Catalane – soit au minimum une cession de 561 actions.

La Commune de BOLQUERE est actionnaire de la SEM Crématiste Catalane.

Pour ce faire, le Conseil Départemental propose à la Commune de leur faire savoir en leur retournant le questionnaire envoyé par leurs soins, si cette dernière envisage de se porter acquéreur, au prix unitaire maximal de 400€, d'une ou plusieurs actions que doit céder le Département.

Après étude et réflexion, le Conseil Municipal – à l’unanimité – **OPTÉ** pour une demande de plus d’informations sur le sujet et de **REETUDIER** le dossier lors du prochain Conseil Municipal.

6. Pour Info.

➔ Affaire MARTY/COMMUNE DE BOLQUERE : Décision ester en justice.

Monsieur le Maire informe l’Assemblée de la décision d’ester en justice et de la désignation de Maître Philippe AUDOUIN, Avocat pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans l’affaire MARTY JOSEPH c/COMMUNE DE BOLQUERE.

➔ SFR TOUR FREESTYLE.

La parole est donnée à Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT, Conseillère Municipale et Monsieur Alain FABRE, Conseiller Municipal.

Ces derniers présentent le projet et font part des différentes discussions échangées lors de la dernière réunion dans les locaux de la Société ALTISERVICE.

L’évènement est prévu du 11 au 14 janvier 2017 au site de la Calme en partenariat avec la Région, la Commune de FONT-ROMEU, la Commune de BOLQUERE et la Société ALTISERVICE.

Le montant de la participation financière demandée à la Commune de BOLQUERE pour cette coupe du monde s’élève à 10 000€.

Compte tenu de l’importance de cet évènement, qui touche le domaine skiable de FONT-ROMEU/PYRENEES 2000, les membres présents proposent d’intégrer cette participation au Budget du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l’exploitation et l’aménagement du Domaine Skiable. (SIVU).

Monsieur le Maire précise que cette demande sera présentée lors d’un prochain Conseil Syndical.

➔ Inhumation à BOLQUERE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’en date du 24 mai dernier, il avait pris connaissance du courrier de Monsieur Bruno PERROT.

Bien qu’il ne réside pas à BOLQUERE à l’année ou en secondaire, mais vu les circonstances particulières de sa situation et de son état de santé, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à sa demande d’inhumation au Cimetière de BOLQUERE.

Ce dernier, après s’être renseigné auprès de divers organismes, nous a informé que les frais de transport et funéraires seraient vraiment excessifs.

C’est la raison pour laquelle il renonce à ce souhait d’inhumation sur la Commune de BOLQUERE.

Il remercie le Conseil Municipal d’avoir pris le temps de considérer et étudier sa requête et d’y avoir répondu favorablement.

QUESTIONS DIVERSES

7. Divers. Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Occitane et Catalane SIOCCAT. Appellation de la Région.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le Conseil Régional a proposé au Gouvernement que la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées soit nommée définitivement «Région Occitanie» (texte de la résolution votée le 24 juin 2016).

Cette proposition élimine toute référence au Pays Catalan et nous fait disparaître ; elle est discriminatoire et constitue une rupture de la continuité républicaine par rapport au nom antérieur et à la reconnaissance de l'État des deux cultures régionales, la catalane et l'occitane.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire demande aux membres présents d'adopter un texte en deux points à l'intention de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'État :

- Nous soutenons le recours citoyen pour «Occitanie Pays Catalan» présenté devant le Conseil d'État de la République Française ;
 - Nous proposons que la Région soit nommée Occitanie-Pays Catalan.
- Pour la communication, en particulier en faveur de l'économie, du tourisme et de l'agriculture
il sera fait une référence permanente aux Pyrénées et à la Méditerranée.

VOTE : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **21 heures 45**.

Jean-Pierre ABEL
Maire

Jean-Pierre INGLES
Adjoint

Jackie COLL
Adjoint
procuration à J.P. ABEL

Françoise MARTIN
Adjointe

Jean-Louis BRUNET
Adjoint

Emmanuelle BAILLY
*Conseillère Municipale
procuration à F.MARTIN*

Jean-Pierre BASSO
Conseiller Municipal

André BATAILLE
Conseiller Municipal

Jacques CARTIER
Conseiller Municipal

ABSENT

ABSENT

Michel DE LA OSA
Conseiller Municipal

Alain FABRE
Conseiller Municipal

Marie-Claire FRANCEZ-
CHARLOT
Conseillère Municipale

ABSENT

Joëlle GARCIA
Conseillère Municipale

Serge ROSSELL
*Conseiller Municipal
procuration à J.P. INGLES*

Nadine SAIGNOL
Conseillère Municipale